



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre le quatre novembre le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 octobre 2024.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Céline DESSIMOND ; Christian ROBIN Daniel MAURIN, Grégory COINTE ; Rémi CHABANAT ; Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT ; Laurent SERIER, Véronique SAUZEDDE ;

Ont donné procuration :

Mme Nicole MARQUES à Elisabeth BRUSSAT
Mme Sophie CARRE à Laurent DOLCEMASCOLO
Jean-Louis ROUVIDANT à Daniel MAURIN

Absents : Sylvette MARECHAL, Héroïse FERRIER

Secrétaire de séance : Patricia LACHAMP

DELIBERATION

Indemnité kilométrique pour déplacement à l'intérieur de la résidence administrative
N°2024/11/74

Objet : Personnel communal

- Vu l'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001
- Vu l'arrêté du 28 décembre 2020

Madame le Maire informe le conseil municipal que les agents dans le cadre de leur mission peuvent être amenés à se déplacer à l'intérieur de la commune : entretien des bâtiments communaux : Ecole, Mairie et centre culturel et sportif.

Madame le Maire précise qu'une indemnité forfaitaire annuelle peut leur être allouée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Fixe l'indemnité forfaitaire annuelle à 200 € maximum pouvant être allouée sur service fait.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, 04 novembre 2024

AR Prefecture

063-216302653-20241104-20241174-DE
Reçu le 08/11/2024

Le Maire
Elisabeth BRUSSAT



AR Prefecture

063-216302653-20241104-20241174-DE
Reçu le 08/11/2024